

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

24 Janvier 1976



DISCOURS
de M. le Bâtonnier **VIALA**



ÉLOGE...

par M^e Bernard JANY
Lauréat de la Conférence du Stage
Prix Alexandre Fourtanier



DISSERTATION

par M^e Georges DAUBONNE
Lauréat de la Conférence du Stage
Prix Laumont-Peyronnet

Imprimerie spéciale de la GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI
28, allées Jean-Jaurès
Toulouse

ELOGE ...
par M^e Bernard JANY
Lauréat de la Conférence du Stage

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers Confrères,

Etes-vous, Monsieur le Bâtonnier Soulié, sujet idéal pour un éloge ?

Vous n'avez jamais plaidé dans une de ces affaires retentissantes qui ont défrayé la chronique. Vous n'avez jamais voulu donner à vos nombreux succès d'autre éclat que la reconnaissance de ceux pour qui vous les aviez obtenus...

Vous avez connu deux guerres, vous les avez vécues en patriote, pas en héros, et quelque gloire éphémère ne vous a jamais atteint, car jamais vous ne l'avez recherchée.

A une époque où, souvent, trop souvent sans doute, une carrière d'avocat se plaisait à déboucher sur un rôle d'homme public, ou à la fois, le Président de la République, le Président du Conseil, le Garde des Sceaux et les présidents des deux assemblées étaient avocats, vous n'avez jamais, non pas cédé, mais eu la tentation de porter vos pas hors du Palais.

Ce n'était pas votre désir, car cela ne vous paraissait pas votre mission.

Toute votre vie, vous l'avez consacrée exclusivement et sans regrets, à votre profession d'avocat. « Il faut y renoncer, ou il faut y mettre toute sa vie », aviez-vous coutume de dire.

C'est cet amour exigeant de votre métier, fait d'indépendance et de conscience, qui vous a valu l'estime unanime de ceux qui

vous ont connu et qui vous vaut aujourd'hui l'hommage de notre Ordre.

★
★★

Le père de M^e Joseph Soulié, bourgeois libéral, apprend très tôt à son fils que « le respect abrutit les enfants », et l'envoie faire ses études au lycée de Toulouse créé en 1806, pour que lui soient données des leçons « de belle lettres, latinités et mathématiques ».

La veille du baccalauréat, en 1887, sa grand-mère maternelle, aristocrate provinciale, traditionnaliste, le réunit avec son cousin germain élevé chez les Jésuites et également candidat au baccalauréat : « Je préfère voir échouer à cet examen ton cousin éduqué chez les Jésuites que de te voir réussir venant du lycée ! »

Soulié devait être brillamment reçu...

Faut-il voir là l'explication de l'acharnement constant au travail de M^e Soulié ?

Tout, surtout soi-même, reste toujours à prouver.

Faut-il y voir celle de son goût, jamais démenti, alors même que sa réussite, son mode de vie et sa fortune étaient ceux d'un grand bourgeois, pour les idées de la gauche libérale ?

« D'un regard Louis (XIV) engendrait des Corneille ». Le sujet du français du baccalauréat était lu, et l'un des camarades de Soulié comprit « d'un regard l'ouïe (le sens) engendrait des corneilles », et disserta laborieusement sur les rapports de l'audition et du vol des corbeaux.

Autre symbole sans doute... Soulié se plaisait à rappeler cette anecdote lorsque quelques confrères... ou quelques magistrats se moquaient amicalement ou perfidement du style symbolique, allégorique, parfois abscons et surréaliste avant l'heure qu'il affectionnait. S'il explique que le pneu d'un véhicule frigorifique a éclaté, il dira : « Le chauffeur frigorifique éclata en son pneu ». Dissertant des circonstances d'un choc contre un guéridon métallique, il parlera de « la résistance ferrugineuse de la table incriminée », et si un camion de fort volume a, sur un pont étroit, causé un accident, c'est qu'il était « prisonnier de son gabarit et victime de sa performance ».

Ce langage était, et c'est ce qu'il faut en retenir, au service d'une connaissance du droit très profonde, très variée et très subtile.

Le souci de la dialectique dans le verbe devient le support de la dialectique dans la pensée, et c'est la diversité des idées qui trouve nécessairement son prolongement dans celle des mots.

« L'agrément de la parole, disait Soulié, se ramène à son utilité et l'argumentation se taille dans la pensée. Encore le propre de la pensée est-il moins de s'énoncer elle-même que de susciter la pensée d'autrui par réflexion, car l'on ne convainc guère que les convaincus. »

Ce qu'une analyse superficielle appellerait « coquetterie » était en réalité finesse, et si le but est d'intéresser et de convaincre, Soulié l'atteignait à la perfection.

« Dans la lassitude d'une longue audience, votre arrivée à la barre apportait au juge l'espoir d'un délassément, car vous saviez toujours émailler vos plaidoiries d'une ou plusieurs saillies spirituelles... On pouvait vous appliquer ce que Montaigne ou Rabelais (sic) disait d'un avocat : « Est-il plaidé une affaire de mur mitoyen qu'il aurait trouvé le moyen de rendre le procès intéressant ». Ce grand art peu commun et tant apprécié, vous le possédez à merveille » (lettre de M. le Conseiller honoraire Laffont).

1892. Après sa licence en droit, Soulié prête serment en même temps qu'il se consacre à une thèse de droit pur : « Essai sur la nature juridique et les effets du cautionnement réel sous la forme hypothécaire ».

Dans cette œuvre de jeunesse s'affirme son goût pour la science du droit et son originalité dans l'approche qu'il en fait.

Sous le travail objectif du théoricien, perce la tendance naturelle et instinctive à la recherche du « contentieux ».

Son illustre confrère, le Bâtonnier Pérès, lui demande d'entrer dans son cabinet. Soulié choisit le Barreau. Désormais il s'y consacrera tout entier.

Il acquiert près du Bâtonnier Pérès une formation pratique et juridique très solide. Ce colosse, si différent de lui, à l'éloquence rugueuse, politique averti, le fascine. « Je l'appelle Maître Pérès, dit-il, parce qu'il est mon maître ».

Pour lui il rédige deux rapports sur les célèbres affaires politiques Caillaux et Malvy dont chacun a reconnu la lucidité et la modération, en un temps pourtant où tout excès aurait pu être, sinon excusé du moins compris.

Ce fut là la seule infidélité qu'il fit à son sacerdoce... et encore la fit-il sous un prête-nom.

La clientèle personnelle de Soulié s'agrandit de jour en jour.

Plus tard, s'adressant à ses jeunes confrères, il rappellera avec nostalgie le temps des premiers dossiers : « Bénissez le printemps qui retarde l'été, car si chaque âge porte ses fruits, ce sont des fruits dissemblables et l'amertume des derniers laisse les regrets de la saveur des premiers.

« Ceux du début pourtant vous paraissent-ils insipides ? A qui s'en prendre, à eux ou au goût qui n'est pas encore formé pour les apprécier ? »

L'été qui ne parvient pas à faire oublier le printemps est déjà là. Le cabinet de M^r Soulié est de loin le plus important de Toulouse.

Ses ancêtres à cet égard ont été Desarnauts et Peyrusse, ses successeurs Pigasse, Arnal et Bazax, Marty. Soulié plaide pour une innombrable clientèle, parmi laquelle l'Etat, le département, la ville de Toulouse, la T.C.R.T., etc., et aussi, coquetterie ou souvenir, beaucoup d'affaires contre les congrégations religieuses.

Son attachement filial à Pérès s'est prolongé en une affection paternelle pour ses secrétaires, parmi lesquels le Bâtonnier Haon, Maîtres Cangardel, Dedieu-Rivoire-Anglade. Cette réussite professionnelle exceptionnelle l'accapare, mais son exigence vis-à-vis de lui-même ne se relâche pas. Tous ses dossiers sont préparés à la perfection, avec toujours cette recherche du juridique et de la forme.

★
★

1925. M^r Soulié est élu bâtonnier de l'Ordre. Il est admis membre de l'Académie de législation qui groupe les plus éminents juristes de l'époque.

La maladie le tient souvent à l'écart du Palais.

C'est le temps de la réflexion... Heureux temps où la conjugaison du « vivre » et du « vécu » débouche sur une philosophie de la vie, une éthique.

« J'ai aimé ma profession qui m'a aimé, dira Soulié dans son dernier discours officiel, lors de ses cinquante ans de Barreau, en elle j'ai mis mon respect, pour elle et pour moi, car il est l'âme de sa vocation, mon indépendance que son indépendance développe et sauvegarde, ma conscience dans le scrupule de mon travail et de mon conseil, ma fantaisie pour sa variété infinie et, je peux le dire parce que c'est vrai, mon désintéressement devant sa générosité qui est venue à moi, sans que je sois jamais allé au-devant d'elle...

J'y ai vu bien des gens de bas en haut et bien des choses de haut en bas, et l'élévation qu'elle donne à l'avocat m'a montré l'équilibre au-dessus d'eux et au-dessus d'elles. »

Le respect : ce sont les devoirs de l'avocat qui engendrent ses droits. En renversant la présentation traditionnelle, Soulié met l'avocat à l'abri des contraintes extérieures. C'est l'avocat qui est maître de sa propre puissance, puisque c'est lui qui la détermine. Dès lors elle devient intangible.

L'indépendance au service de la vérité dans la lutte pour la justice.

La conscience, avec sa double exigence : honnêteté critique vis-à-vis de son client, crédibilité auprès du magistrat.

« Le mensonge est un mauvais vice », disait Montaigne, « nous ne sommes hommes et ne tenons les uns aux autres que par la parole ».

Mauvais vice au sens social plus que moral, quelle résonance prend ce « mot » dans le monde judiciaire ?

Le désintéressement : « La courte vue de temps présents n'aperçoit point que les intérêts moraux, fussent-ils en sommeil, sont les plus sûrs des intérêts matériels, parce qu'ils ne sombrent pas. Le désintéressement crée une valeur à terme dont l'échéance vient à son temps en maintenant un crédit intangible ».

*
**

Monsieur le Bâtonnier Soulié, étiez-vous le sujet idéal pour l'éloge d'un avocat ? Assurément, vous étiez le sujet idéal pour l'éloge de l'avocat... si le talent ne m'avait fait défaut.

Ces vertus, que vous avez placées si haut, nous les maintenons ; il nous manque aujourd'hui votre sérénité.

Notre inquiétude, notre angoisse, puissé-je me tromper, me paraît le signe de notre lucidité.